

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
de la Communauté de Communes Buëch-Dévoluy**

Séance du : 5 août 2020

Convocation du : 24 juillet 2020

Objet : Constitution d'une commission de Délégation de Service Public (DSP).

L'an deux mille vingt, le 5 août à 18 heures, le Conseil de la Communauté de communes, s'est réuni à Veynes, sous la présidence de M. Michel Ricou-Charles, assisté de M. Fabien Gascard, secrétaire.

Étaient présents : Jacques Francou, Françoise Pinet, Alain Boyoud, Anne-Marie Gros, Monique Barthélémy, Marie-Paule Rogou, Laurent Celce, Alain Manivel, Christiane Acanfora, Michel Ricou-Charles, Robert Pauchon, Dominique Truc, Georges Lesbros, Rémy Frey, Fabien Gascard, Maurice Chautant, Roland Amador, Jean-François Contoz, Josette Revoux, Jean-Marie Gueyraud, Jean-Claude Vallier, Pascal De Loutchek, Olivier Regord, Christian Gilardeau-Truffinet, Christian Aubert, Jean Banal, Françoise Bellanger, Alain Causse, Lamia Contrucci, Gérald Griffit, Karine Pelloux, Bernadette Saudemont.

Excusés : Jean Rousseau, Roger Aquino, Mallorie Bourgogne, Jean-Pierre Brioulle, Serge Eysseric, Rajaa Toussaint

Pouvoirs : M. Bourgogne excusée a donné pouvoir à M. Chautant
S. Eysseric excusé a donné pouvoir à C. Gilardeau-Truffinet

JP Brioulle excusé a été remplacé par son suppléant P. de Loutchek

Vu le CGCT et notamment ses articles L 1411-1 et suivants, vu le décret 2016-86 du 1^{er} février 2016 relatif aux contrats de concession et l'ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession et considérant les consultations passées pour une concession valant DSP pour l'exploitation du domaine de Ceûze, il apparaît nécessaire de procéder à la désignation d'une commission dénommée « Commission de Délégation de Service Public »(CDSP).

Bien que distincte de la Commission d'Appel d'Offres, la CDSP a un fonctionnement analogue et ses membres peuvent appartenir aux deux commissions.

Pour les EPCI, ces commissions sont composées chacune du Président, membre de droit, ou son représentant, de cinq membres titulaires et de cinq membres suppléants désignés au sein et par l'assemblée délibérante.

La CDSP a pour objet de :

- Examiner les candidatures
- Dresser la liste des candidats admis à présenter une offre
- Ouvrir les plis contenant les offres de candidatures
- Analyser les offres, émettre un avis et dresser un procès-verbal d'analyse
- Se prononcer sur tout projet d'avenant à un contrat de délégation de service public entraînant une augmentation du montant global de plus de 5 %.

Il est proposé aux membres du Conseil d'approuver les modalités suivantes de dépôt de liste pour constituer la commission de DSP : dépôt des listes au plus tard dans un délai de cinq jours avant la séance du Conseil à laquelle sera inscrite l'élection des membres de la Communauté de communes à la commission de délégation de service public.

Les membres titulaires et suppléants de la commission sont élus au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle du plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel. Enfin, les listes peuvent comporter moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir, conformément à l'article D 1411-4 du CGCT.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire approuve à l'unanimité les modalités de présentation de listes en vue de la constitution d'une commission de délégation de service public.

Nombre de membres en exercice : 37			
Votants : 34 dont 2 pouvoirs	Pour : 34	Abstention : 0	Contre : 0

Ainsi fait et délibéré à Veynes,
les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-200067445-20200805-De59_2020-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/08/2020

Affichage : 19/08/2020

Le Président,

Michel RICOU-CHARLES

